

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
20 Septembre 2019**

**OBJET : Participation à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat -  
Renouvellement urbain (OPAH RU II) du centre ancien de la ville de  
Marignane 2019-2024.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) 2019-2024 du centre ancien de la ville de Marignane,
- d'autoriser l'octroi à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'une subvention de 185 940 € soit 92 970 €par an, pour accompagner la mise en œuvre des objectifs départementaux sur les deux premières années,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention d'opération figurant en annexe,
- d'approuver les affectations, comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

Madame VASSAL et Monsieur LE DISSÈS ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**